

COMMUNE D'AMAILLOUX
Liste des délibérations votées lors de la réunion du conseil municipal
du mardi 8 avril 2025

N° D –20 RESSOURCES HUMAINES Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} mai 2025

Le conseil municipal :
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

DE CREER un emploi permanent sur le grade d'agent de maîtrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de travaux de voirie, espaces verts, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2025.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif de l'année 2025.

N° D - 21 RESSOURCES HUMAINES Tableau des emplois au 1^{er} mai 2025

Le conseil municipal :
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **FIXE** ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} mai 2025 :

<i>Cadres ou emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectif</i>	<i>Durée hebdomadaire (Heures et minutes)</i>
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>			
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	0	35 heures
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>			
<i>Hommes</i>			
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
Adjoint technique territorial	C	0	18 heures
Agent de maîtrise	C	0	35 Heures
Agent de maîtrise principal	C	1	35 heures
<i>Femmes</i>			
Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	C	1	35 H 00
Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	C	1	18 H 26

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal, chapitre 012.

N° D- 22 FISCALITÉ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025, comme ci-après :

- Taxe habitation **13,71**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **35,59**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **58,94**

DONNE TOUT POUVOIR à Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement à l'un des Adjointes pour mettre en application cette décision.

N° D-23 BUDGET Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024.

Budget principal

Présentation générale du compte financier unique vue d'ensemble				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 470 704,00	899 575,60	2 370 279,60
	Recettes réalisées	292 339,31	895 701,43	1 188 040,74
	Restes à réaliser	76 922,00	0,00	76 922,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 370 751,88	2 000 855,00	3 371 606,88
	Dépenses réalisées	480 063,41	712 407,36	1 192 470,77
	Restes à réaliser	296 103,00	0,00	296 103,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde de réalisation de l'exercice (+/-)	- 187 724,10	183 294,07	- 4 430,03
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 99 952,12	1 101 279,40	1 001 327,28
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	- 287 676,22	1 284 573,47	996 897,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 219 181,00	0,00	- 219 181,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 506 857,22	1 284 573,47	777 716,25

Budget annexe Lotissement le Terrier

Présentation générale du compte financier unique vue d'ensemble				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 168 019,00	847 197,65	2 015 216,65
	Recettes réalisées	890 527,86	842 361,27	1 732 889,13
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	828 877,47	847 294,00	1 676 171,47
	Dépenses réalisées	824 050,09	842 283,24	1 666 333,33
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde de réalisation de l'exercice (+/-)	66 477,77	78,03	66 555,80
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 339 141,53	96,35	339 045,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture	Excédent/déficit	- 272 663,76	174,38	- 272 489,38

(fonctionnement)				
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 272 663,76	174,38	- 272 489,38

Budget annexe Multiservices

Présentation générale du compte financier unique vue d'ensemble Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	126 498,00	44 838,39	171 336,39
	Recettes réalisées	42 805,15	46 628,71	89 433,86
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	104 192,85	100 501,00	204 693,85
	Dépenses réalisées	44 897,30	4 103,97	49 001,27
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde de réalisation de l'exercice (+/-)	- 2 092,15	42 524,74	40 432,59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 22 305,15	55 662,61	33 357,46
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	- 24 397,30	98 187,35	73 790,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 24 397,30	98 187,35	73 790,05

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le compte financier unique de l'année 2024 de la commune d'Amailoux et des budgets annexes du Lotissement Le terrier et du Multiservices, tel que présenté ci-dessus.

- **RAPPELLE** que Madame Le Maire est sortie de la salle lors du vote du Compte Financier Unique.

N° D-24 BUDGET Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes du Lotissement Le Terrier et du Multiservices de l'exercice 2024

Le conseil municipal

après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

Budget principal :

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

- **Section d'investissement**, article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé, pour un montant de 287 676,22 €, pour apurer le déficit d'investissement et de 219 181,00 € pour financer le reste à payer des restes à réaliser ; dépenses 296 103,00 € recettes 76 922,00 € soit un montant de 506 857,22 €

- **Section de fonctionnement**, article 002 excédent antérieur reporté pour un montant de 777 716,25 €.

Budget annexe Lotissement Le Terrier

- **D’AFFECTER** l’excédent à la section de fonctionnement, article 002 excédent antérieur reporté pour un montant de 174,38 €.

Budget annexe Multiservices

- **D’AFFECTER** l’excédent de l’exercice 2024 comme suit :
- **Section d’investissement**, *article 1068* excédent de fonctionnement capitalisé, pour un montant de 24 397,30 €, pour apurer le déficit d’investissement,
- **Section de fonctionnement**, article 002 excédent antérieur reporté pour un montant de 73 790,05 €.

N° D-25 BUDGET Constitution d’une provision comptable pour risques.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents

➤ **DÉCIDE :**

- **de constituer** une provision pour risque pour un montant total de 1 700,00 € pour le budget principal et de 1 400,00 € pour le budget annexe multiservices,

- **d’imputer** ces montants à l’article 6817 (chapitre 68) du budget de la commune et du budget annexe du multiservices,

➤ **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d’absence ou d’empêchement l’un des Adjoints, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

N° D-26 BUDGET Fongibilité des crédits Budgets principal et annexes

Le conseil municipal :

après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Madame Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1er janvier 2025, pour le budget principal et les budgets annexes.

N° D-27 BUDGET Approbation du budget primitif de l’année 2025 de la commune, du lotissement « le terrier » et du multiservices

Budget principal :

<u>SECTION</u>	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Fonctionnement	1 641 903,00 €	1 641 903,00 €
Investissement	1 625 075,00 €	1 625 075,00 €
TOTAL	3 266 978,00 €	3 266 978,00 €

Budget annexe lotissement « Le Terrier » :

<u>SECTION</u>	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Fonctionnement	813 867,00 €	813 867,00 €
Investissement	1 097 592,00 €	1 097 592,00 €
TOTAL	1 911 459,00 €	1 911 459,00 €

Budget annexe multiservices :

<u>SECTION</u>	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Fonctionnement	82 101,00 €	82 101,00 €
Investissement	68 903,00 €	68 903,00 €
TOTAL	151 004,00 €	1 51 004,00 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le budget principal et les budgets annexes de l'année 2025 arrêtés en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus,

VOTE :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »,
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

N° D-28 MARCHÉ Travaux de sécurisation à l'entrée ouest du Bourg approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Le conseil municipal :

après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **VALIDE** l'Avant-Projet Définitif (APD) des travaux de sécurisation à l'entrée ouest du Bourg tel que présenté,

- **APPROUVE** le montant estimatif des travaux de 385 366,00 € HT – 462 439,20 € TTC,

- **AUTORISE** le lancement de la procédure de la phase PRO/DCE et la consultation des entreprises,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoints, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° D-29 VOIRIE Travaux de voirie Rue du Haut Château Voie communale n° 22 dite de « La Moulière »

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les travaux de voirie pour la Rue du Haut Château et la Route de La Moulière
- **VALIDE** le choix de la commission voirie à savoir l'entreprise PELLETIER pour la Rue du Haut Château, montant 30 877,42 € HT – 37 052,90 € TTC et pour la route de La Moulière, montant 24 677,49 € HT – 29 612,99 € TTC,
- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits au budget primitif de l'année,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoints, à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

N° D-30 CONTRATS – CONVENTIONS ADHESION AU « SERVICE COMMUN INFORMATIQUE » DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

Le conseil municipal :

après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** l'adhésion et les termes de la convention du service commun « informatique » à compter du 1^{er} septembre 2025, ci-annexée
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoints, à signer la convention bilatérale.